



## 4 je m interroge,peux on m eclaircire

Par daisy, le 17/01/2008 à 01:08

L'enfant. elle ne peut pas intervenir dans la demande du père biologique et elle ne comprend même pas pourquoi il lui a écrit puisque il n'a pas de droit sur l'enfant. apparemment l'assistante sociale comprend du fait que je laisse voir mon fils à son père biologique et me dis vous vous êtes sûrement sentie dépassée par le décès du papa de cœur que vous avez voulu bien faire pour votre fils dans la demande d'un nouveau papa. cependant je suis très en colère car le père biologique a fait un courrier mensonger à l'assistante sociale, le père biologique a fait de grosses fautes avec mon fils et l'assistante sociale a fait une enquête à l'école de mon fils. l'enquête à l'école n'a rien donné car on n'a dit de moi une bonne maman très présente. je trouve ça dégoûtant que c'est moi qui prend pour un père qui fait coucher les enfants avec c'est copine. je trouve ça bien crade pour moi dans le sens que je protège le petit et c'est moi qui on vient épier à l'école de mon fils. c'est le monde à l'envers. de plus l'assistante sociale m'avait bien dit je ne peux pas intervenir dans cette situation car il n'a aucun droit sur l'enfant par contre elle a pris le temps de lui répondre en faisant savoir au père biologique qu'elle ne pouvait pas intervenir et qu'il fallait qu'il prenne cette responsabilité et qu'il fallait qu'il prenne rendez-vous avec un avocat. alors faudrait qu'on m'explique si elle ne peut pas intervenir est-ce que l'assistante sociale était dans le droit de répondre au père biologique????? est-ce qu'elle était dans le droit de faire une enquête à l'école de mon fils????? dans le courrier du père biologique y'a rien qui dit que je bats, viole mon fils ou que encore je ne le nourris pas ou que chez moi c'est crade. rien de tout ça. pourquoi un contrôle à l'école de mon fils????? c'est-elle donne des droits qu'elle n'avait pas????? je fais peu confiance à l'assistante sociale car sous prétexte que tu touches le RMI l'assistante sociale enquête sur la vie privée, c'est un bon prétexte le RMI je trouve. qu'elle soit c'est son droit à mon assistante sociale par rapport à cette situation. car quand même le courrier que le père biologique a fait à l'assistante sociale date de plus d'un an et le père biologique n'a plus redonné de nouvelles. ça montre bien que son courrier était bien du bluff que c'était pour me faire peur pour que je cède à lui redonne le petit de temps en temps et qu'il n'a pas fait de saisie de tribunal pour reconnaître mon fils. comment l'assistante sociale a pu aller enquêter à l'école de mon